



ValParisis
AGGLO

*Détails sur la concertation du public
déployée lors de l'élaboration du PCAET*

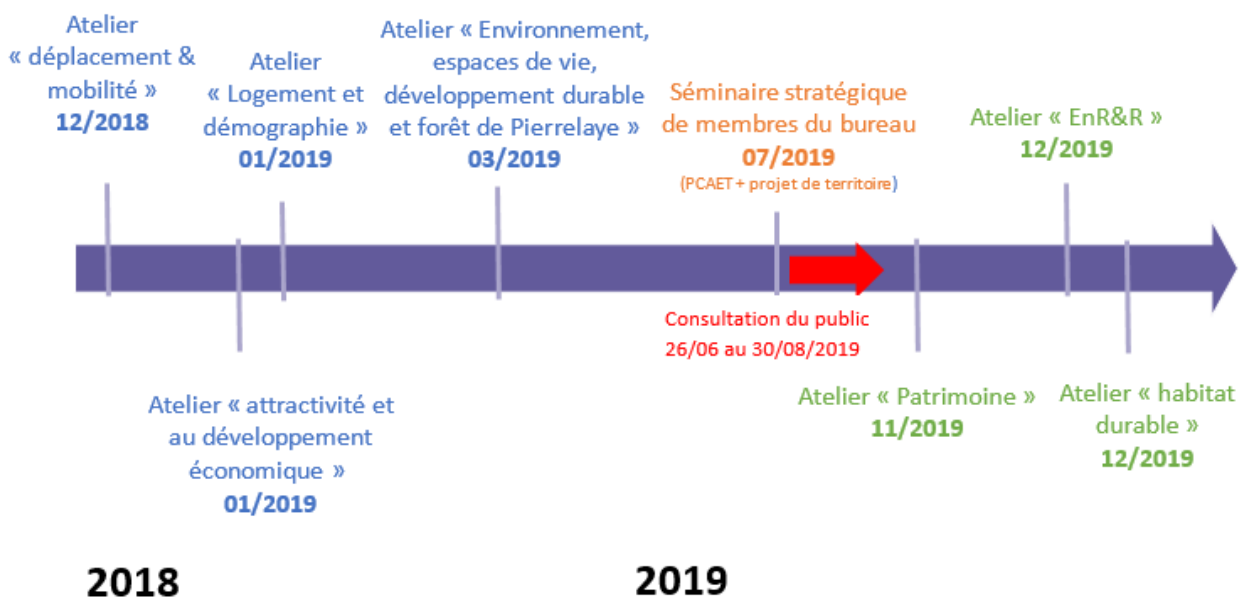
Val Parisis : Entre Seine et forêts, un territoire d'avenir

ValParisis
AGGLO

Contexte

La concertation réalisée dans le cadre du PCAET a pour objectif la prise en considération des attentes et la mobilisation des acteurs locaux dans le cadre d'une politique climat-air-énergie. Elle est un exercice de confrontation d'idées et de points de vue entre les parties prenantes dont l'impératif n'est pas la recherche d'un consensus mais la production d'arguments et de propositions pour le Comité de pilotage du PCAET, responsable des arbitrages finaux concernant le projet de territoire. Ce projet de territoire a nécessité la mobilisation de tous les acteurs et usagers du territoire, et ne pourra être mis en œuvre que si les objectifs sont partagés, et qu'une « vision commune » est créée. Un processus de concertation élargie en 3 temps a été conçu pour maximiser les chances de réussite de la stratégie du PCAET :

- Des ateliers en présence des élus et représentants communaux et communautaires, animés dans le cadre de la construction du projet de territoire entre novembre 2018 et juillet 2019, pour faire émerger et de hiérarchiser plusieurs objectifs stratégiques et pistes d'actions opérationnelles sur lesquels l'action communautaire pourra se déployer.
- Une consultation citoyenne en ligne entre le 1er juillet et le 31 août 2019 pour connaître les problématiques, les pratiques au quotidien et les propositions des citoyens.
- Des ateliers organisés fin 2019 avec des acteurs ciblés du territoire sur les mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs fixés (atelier de rédaction des fiches-action).



Ateliers stratégiques (en concertation avec le projet de territoire)
Séminaire (en concertation avec le projet de territoire)
Ateliers de définition d'actions Air Energie Climat
Consultation du public

I. Note de cadrage préalable du déroulé de la concertation

A. Cadre réglementaire¹

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.



La concertation peut être aussi bien menée en phase de diagnostic que lors du processus de construction du programme d'actions. Elle peut avoir pour but de donner les grandes orientations du projet comme de définir plus précisément une action donnée. Elle doit être mise en place après en avoir défini les tenants et aboutissants : ses objectifs, son ambition, son contenu, ses cibles, les moyens mobilisés.

Elle doit participer à une prise de conscience collective des gisements d'économies et des gains financiers possibles, des enjeux pour la santé et pour la qualité de vie d'une démarche climat-air-énergie.

Les différentes fonctions de la concertation :

¹ PCAET : COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE (2016, ADEME - Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer)

- faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique > **sensibilisation-information** ;
- optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés > **aide à la décision** ;
- faire adhérer au projet > **mobilisation collective** ;
- créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment > **intégration sociale** ;
- s'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre > **appropriation collective**.

Sur le terrain, des actions de « sensibilisation » ou de « communication » visant à une « mobilisation » sont organisées. Dans la réalité, les frontières peuvent être fluctuantes de l'une à l'autre : la sensibilisation passe aussi par l'information, la concertation nécessite aussi de mobiliser, etc.

L'essentiel est d'avoir la capacité de conserver cet ensemble en mouvement car il constitue le véritable « liant » du plan climat. Chaque territoire composera avec ce qui fait sa sensibilité, son caractère et celui de ses habitants, afin d'être le plus percutant possible. Chacun aura « sa recette » pour réunir les forces vives nécessaires à la concrétisation des actions.

L'animation du PCAET doit aussi tenir compte de la « météo locale » faite d'actualités et de disponibilités aléatoires. Il faut, d'une part, avoir une véritable réflexion sur la stratégie de concertation à adopter et, d'autre part, être prêt dès qu'une opportunité d'animation se présente. C'est pourquoi la concertation passe souvent par la constitution d'un groupe de réflexion et de travail pérenne associant de multiples profils.

B. Objectif de la note de concertation

Cette note permet de préciser :

- le contexte du projet, les conditions de son lancement, les dispositifs de concertation déjà existants (exemple : semaine de l'environnement, fêtes et événements locaux,...) ;
- les différents types d'acteurs à mobiliser et leur positionnement vis-à-vis de la démarche ;
- les attendus de la Communauté d'Agglomération Val Paris (CAVP) en matière de concertation : quels objectifs ? quels publics ? quels thèmes ? quel degré d'implication des acteurs mobilisés ?
- le calendrier prévisionnel et les différentes étapes prévues ;
- le rôle des animateurs et les modalités logistiques ;
- les méthodes de concertation mobilisables.

L'enjeu de cette note est de définir un cadre de réflexion permettant de sélectionner les dispositifs participatifs les plus pertinents pour atteindre les objectifs que se sera fixé la CAVP.

Afin de bien appréhender les attentes et les pratiques de concertation au sein de la collectivité, nous tenterons de répondre collectivement aux questions suivantes :

❖ *Pourquoi concerter ? L'objectif de la concertation*

Cette question du « Pourquoi faire de la concertation » revient à fixer les objectifs de la concertation. Ces objectifs peuvent être de nature différente : (i) appropriation simple du projet ; (ii) enrichissement du projet ; (iii) co-production du projet. Même si l'objectif de la concertation est clairement présenté dans le cahier des charges, il apparaît d'expérience toujours intéressant de s'assurer du partage de cet objectif par l'ensemble des décideurs.

❖ *Sur quoi concerter ? L'objet de concertation*

Il s'agit à ce stade de préciser le contenu de la concertation. Selon l'objectif visé par la concertation, le champ de la concertation sera plus ou moins large et l'on distinguera ce qui relève de la pédagogie de ce qui relève de la négociation. Il conviendra de bien circonscrire le champ ouvert à la concertation afin d'éviter les malentendus. En effet, le PCAET est de par sa nature, son degré d'avancement, ses contraintes, nécessairement en partie balisé et certains points sont de fait « non modifiables », « non négociables ».

❖ *Avec qui concerter ? Les cibles de la concertation*

Si chaque acteur reste libre de participer ou de ne pas participer, et dans ce premier cas de choisir le niveau de sa participation, il est nécessaire au nom du principe d'égalité de donner à tous les acteurs concernés par le PCAET la possibilité de participer. S'il convient de viser le plus grand nombre, il faut aussi, dans un souci d'efficacité :

- cibler plus particulièrement certains publics en fonction des objectifs de concertation fixés, du contenu défini précédemment et de l'analyse des jeux d'acteurs ;
- cibler les publics de façon à disposer d'une bonne représentation géographique ;
- tenir compte de certains groupes ou catégories d'acteurs qui ne sont pas positionnés a priori en faveur du projet. Ils sont une cible prioritaire en prévention d'un risque de conflits, ou pour équilibrer le débat ;
- s'appuyer sur des acteurs relais qui permettront de démultiplier l'information, l'écoute et le dialogue.

❖ *Comment concerter ? Le dispositif de concertation*

Nous pensons que les formats d'animation retenus doivent favoriser la co-création et l'expression du plus grand nombre. Ce document constitue justement le cadre global destiné à mieux expliciter les liens entre la stratégie de concertation envisagée et les outils mobilisés pour sa mise en œuvre. Ce document précise ainsi le calendrier prévisionnel, la nature des contributions attendues de chaque participant et le processus de prise en compte des propositions.

A noter qu'il est important de ne pas limiter le processus de concertation aux temps de dialogue direct. Plusieurs actions portées par la Communauté d'Agglomération pourront être mises en œuvre en complément des ateliers que nous vous proposons pour recueillir les contributions des acteurs du territoire.

C. Le contexte du PCAET²

La Communauté d'agglomération Val Parisis fait partie des 500 territoires à énergie positive pour la croissance verte. A ce titre, Maurice Chevigny, vice-président de la Communauté d'agglomération délégué à l'environnement et au développement durable, en présence de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a signé mardi 6 décembre 2016 à Paris une convention pour la réfection de l'éclairage public des zones d'activité économique (ZAE).

La convention signée mardi 6 décembre 2016 entre la Communauté d'agglomération et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer vise le remplacement de plus de 450 foyers lumineux par un éclairage LED moins énergivore sur la trentaine de ZAE intercommunales, accompagné d'un équipement de programmation de l'allumage qui permettra d'éteindre l'éclairage la nuit lorsque les locaux d'activités ne sont plus occupés et de reprendre l'éclairage à l'arrivée des salariés.

² <https://www.valparisis.fr/article/territoire-energie-positive-pour-la-croissance-verte> et <https://www.valparisis.fr/article/projet-de-territoire>

La reconnaissance du territoire de la Communauté d'agglomération en « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » a permis d'accélérer le calendrier des travaux. Le financement accordé donne la possibilité à Val Parisis d'engager dès janvier 2017 la réfection de l'éclairage public sur l'ensemble de ses zones d'activité économique alors qu'il était initialement prévu de procéder commune par commune. Les travaux s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 2017. L'investissement estimatif est de 525 903 € HT, subventionné à 80% par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer dans le cadre du programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Ce programme, lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

En 2018, Val Parisis a initié l'élaboration de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Projet de développement durable, il vise l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Après une phase de diagnostic (bilan des émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, consommation et production énergétiques), un plan d'actions sera élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, habitants, entreprises...).

Le PCAET est une démarche lancée en parallèle du projet de territoire, document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Ces deux démarches sont menées conjointement afin d'assurer la cohérence et la transversalité de la stratégie communautaire sur la prochaine décennie.

D. Les objectifs du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAVP est la pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

Le PCAET est une démarche de planification réglementaire, confiée aux EPCI de plus de 20 000 habitants, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs :

- de réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire). Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux. Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le plan climat air énergie s'applique à l'échelle d'un territoire. Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique

E. Les attentes et les objectifs de la concertation

La CAVP a été créée au 1^{er} janvier 2016 par le groupement de :

- La communauté d'agglomération « Le Parisis » (CALP), composée des communes de Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny ;
- la communauté d'agglomération Val-et-Forêt (CAVF), composée des communes d'Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt
- la commune de Frépillon, antérieurement membre de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes (CCVOI).

Le PCAET est une démarche collaborative, qui constitue une nouveauté sur le territoire de la jeune Communauté d'Agglomération.

La concertation envisagée dans le cadre du PCAET a pour objectif la prise en considération des attentes et la mobilisation des acteurs locaux dans le cadre d'une politique énergie-climat durable. Elle est un exercice de confrontation d'idées et de points de vue entre les parties prenantes dont l'impératif n'est pas la recherche d'un consensus – qu'il n'est pas nécessairement possible d'obtenir – mais la production d'arguments et de propositions pour le Comité de pilotage, responsable des arbitrages finaux concernant le projet de territoire. Ce projet de territoire nécessite en effet la mobilisation de tous les acteurs et usagers du territoire, et ne pourra être mis en œuvre que si les objectifs sont partagés, et qu'une « vision commune » est créée.

Au regard des résultats du diagnostic (phase 1), la CAVP doit établir des objectifs stratégiques et un plan d'actions. Cette phase devra impliquer un processus de concertation élargie pour maximiser les chances de réussite de la stratégie. Cette étape, et sa transparence, est importante dans une logique d'appropriation de la stratégie par l'ensemble des acteurs du territoire.

Deux temps sont distingués dans la progression de la concertation :

- La concertation des élus en phase stratégie pour faire émerger et de hiérarchiser plusieurs objectifs stratégiques sur lesquels l'action communautaire pourra se déployer
- La concertation des autres acteurs du territoire sur les mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs fixés (atelier de rédaction des fiches-action).

L'adhésion du plus grand nombre est un point clef de la démarche afin de :

- Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés,
- Participer à l'effort collectif,
- Structurer des partenariats solides pour mettre en œuvre la transition énergétique sur le territoire.

F. Différentes cibles, différents modes de concertation

Malgré les contraintes de calendrier, la CAVP souhaite associer un large pan de parties prenantes à son PCAET. En plus des élus et des services de la collectivité au cœur du projet de transition énergétique, des acteurs institutionnels et économiques jusqu'au grand public (incluant le monde associatif) seront associés à la démarche du PCAET. Une attention particulière sera apportée à la représentativité des acteurs du territoire. La CAVP devra également veiller à l'intégration de l'ensemble des points de vue à ses réflexions.

Le travail de concertation étant construit sur un principe de discussion et de réflexion partagée, il est impossible d'intégrer l'ensemble des entreprises et habitants du territoire à une concertation dynamique. Pour les cibles ne pouvant prendre part à la concertation dynamique, un recueil des contributions pourrait être mis en place sur le site internet de la CAVP, pour permettre aux individus volontaires de s'exprimer sur le projet en cours. Cette démarche de consultation en ligne à l'initiative de la CAVP pourrait prendre la forme d'un questionnaire court de priorisation des enjeux ou des orientations stratégiques du PCAET, via l'utilisation d'un outil de traitement des réponses en ligne. Nous pourrions proposer un cadre de contribution et la CAVP serait garante de sa diffusion et du traitement des contributions.

Exemples issus d'un questionnaire utilisé lors d'une précédente mission (questions et résultats)

Compétences des collectivités et enjeux Air, Climat, Énergie

3. Application et appropriation des compétences prises par la collectivité

Durée estimée : 12 minutes

3.1 Considérez-vous que les compétences exercées par votre collectivité (obligatoires, optionnelles et facultatives) ont une influence sur :

	Oui (précisez lesquelles)	Non
la qualité de l'air ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
le climat ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l'énergie ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Précisions

Votre réponse

4.2 Comment estimez-vous la capacité de votre collectivité à travailler de concert avec d'autres collectivités et acteurs institutionnels du territoire, sur la qualité de l'air / le climat / l'énergie ?

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Faible capacité Forte capacité

4.3 Quels sont les acteurs du territoire, autres que collectivités territoriales (acteurs institutionnels, acteurs techniques, associations, entreprises, etc.), avec qui vous travaillez sur ces sujets ?

Votre réponse

4.4 Avec quels autres acteurs souhaiteriez-vous travailler davantage ?

Votre réponse

4.5 Pensez-vous qu'il serait pertinent de travailler certains sujets/thématiques avec d'autres collectivités ou acteurs publics ?

- Oui
- Non

G. Les ateliers de définition de la stratégie

Les ateliers de définition de la stratégie, menés en parallèle avec la démarche du projet de territoire, ont pour objectif de faire débattre les élus sur un certain nombre de questions de fond pouvant orienter la stratégie du projet de territoire.

Lors de ces ateliers, les élus ont été répartis en 3 groupes travaillant à tour de rôle sur 3 questions en lien avec l'atelier. Nous avons fait réagir les élus et fait émerger plusieurs objectifs stratégiques sur les thématiques suivantes :

Thématiques	Sous-thématiques
Déplacements et mobilités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment réduire les déplacements/transports ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Organisation du territoire/Aménagement</i> b. <i>Développer les services de proximité, favoriser les circuits courts</i> c. <i>Utiliser le numérique pour éviter de se déplacer</i> 2. Comment optimiser les déplacements/transports motorisés ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Favoriser le remplissage des voitures par le co-voiturage, Favoriser le remplissage des camions par le regroupement des livraisons</i> b. <i>Partager les véhicules, mutualiser les livraisons/éviter les rotations à vide</i> c. <i>Démocratiser, inciter l'utilisation de véhicule électrique, hybride, GNV, hydrogène, biocarburants</i> d. <i>Choisir / Favoriser le transport motorisé le plus adéquat.</i> 3. Comment favoriser l'utilisation des modes de déplacement/transport écologiques ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Promouvoir les modes de déplacement actifs</i> b. <i>Prévoir des aménagements favorables aux déplacements actifs</i> c. <i>Rendre les transports en commun plus performants que la voiture personnelle</i> d. <i>Développer le transport écologique des marchandises</i>
Attractivité et développement économique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment développer des projets ENR multi-filières et multi-partenaires, vecteur de création d'emploi ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Filières ENR à prioriser</i> b. <i>Montée en compétence des acteurs</i> c. <i>Projets citoyens et participatifs, vecteur d'acceptabilité sociale</i> d. <i>Partenariat avec les initiatives départementales et régionales</i> e. <i>Financement innovant</i> f. <i>Rôle des collectivités, moteur dans le développement des EnR</i> 2. Comment engager les acteurs économiques et développer une activité compatible avec les engagements du territoire ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Engagement et accompagnement des activités tertiaires</i> b. <i>Economie sociale et solidaire</i> c. <i>Economie circulaire</i>
Logement et démographie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment développer une culture de la sobriété ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Sobriété d'usage (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, électricité),</i> a. <i>Sobriété technique (multi-équipement/juste-équipement),</i> b. <i>Sobriété dimensionnelle (volume frigo, surface habitable/ taille ménage, etc.),</i> c. <i>Sobriété de bon sens (chauffage terrasse hiver, portes ouvertes/clim...),</i> d. <i>Sobriété de partage (orga collective, mutualisation appareils).</i> 2. Comment rénover le parc de logement ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Parc de logements sociaux, pour les locataires et les copros</i> b. <i>Parc de logements individuels</i> c. <i>Précarité énergétique</i> d. <i>ENR et écomatériaux</i> e. <i>Outil d'accompagnement et de financement</i> 3. Quelles prescriptions à intégrer pour les constructions neuves ? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Matériaux biosourcés</i> b. <i>Bioclimatisme</i>

	<i>c. Energie renouvelables</i>
Environnement, espaces de vie, développement durable et forêt de Pierrelaye	1. Comment adapter le territoire aux changements climatiques ?
	<i>a. Ilots de chaleur urbain</i>
	<i>b. Risques « inondation » et « mouvement de terrain »</i>
	<i>c. Sécurisation de la ressource en eau</i>
	<i>d. Pratiques agricoles et sylvicoles</i>
	2. Comment réduire l'exposition du territoire à la pollution atmosphérique ?
<i>a. Sensibilisation sur les petits gestes du quotidien pour limiter son exposition (pour se déplacer et à la maison)</i>	
<i>b. Les mesures d'urgence pour limiter l'intensité d'un épisode de pollution</i>	
<i>c. Les mesures durables pour améliorer la qualité de l'air</i>	

Le Conseil Communautaire à Sannois du 8/04/2019 est pressenti pour la présentation de la synthèse des ateliers stratégiques.

Nous proposons ensuite de poursuivre la concertation par un **séminaire stratégique PCAET d'une demi-journée avec les élus et les techniciens de la CAVP**, qui aura pour objectif de valider les objectifs chiffrés, les axes stratégiques et la méthodologie co-construction plan d'action du PCAET. Nous envisageons d'organiser ce séminaire stratégique en avril 2019.

Pour animer cet atelier, nous disposerons des productions du diagnostic PCAET et des ateliers stratégiques, et notamment des éléments chiffrés sur :

- La consommation d'énergie par secteur, par vecteur et par usage
- La production actuelle d'EnR&R
- Les potentiels d'EnR&R du territoire
- Les émissions de polluants atmosphériques
- Les scénarii de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et de mise en cohérence des réseaux énergétiques aux horizons 2020, 2030 et 2050
- Les évolutions démographiques (passées et futures)

Cet atelier sera l'occasion d'échanger avec les élus et les techniciens sur les scénarii et ainsi de les accompagner afin qu'ils se positionnent sur une ambition et une stratégie associée pour le territoire. Ces pistes de scénarii se distingueront par leur niveau d'ambition et par leur méthode de mise en œuvre, et permettront aux participants de se positionner et de définir un niveau d'exigence sur la politique énergie-climat de la collectivité.

L'intervention rapide d'un grand témoin du territoire, porteur d'une initiative locale s'intégrant dans la démarche du PCAET, pourra être proposée pour introduire les débats. Par ailleurs, tout au long de la concertation, des experts pourront également intervenir durant les ateliers afin d'éclairer une thématique précise et les débats qui suivront.

Le déroulé ainsi que la méthodologie d'animation seront précisés ultérieurement, environ 1 mois avant le début du séminaire. Nous envisageons d'ores et déjà l'utilisation des méthodes d'animation favorisant la participation active, comme les méthodes Klaxoon et chapeaux de Bono (cf. partie XII) afin de permettre l'expression de tous et la co-construction.

H. Les ateliers de rédaction des fiches action

Pour la deuxième session d'ateliers (quatre ateliers d'une demi-journée), en étroite collaboration avec les acteurs associés à la concertation, nous bâtirons un préprogramme s'inscrivant dans les grandes orientations qui auront été définies précédemment, en capitalisant sur une liste d'actions mises en place sur d'autres territoires.

Nous procéderons ainsi au benchmarking d'actions au regard des enjeux mis en évidence par le diagnostic. Ce benchmark s'appuiera principalement sur les actions locales déjà mises en œuvre, mais pourra faire appel, en cas de besoin, à des exemples issus d'autres territoires. Il s'agira d'intégrer à cette trame les actions déjà engagées sur le territoire et de proposer des actions de type « exemple à reproduire » issues de l'analyse des bonnes pratiques réalisées. Il est important ceci dit, afin de ne pas restreindre la créativité et la parole des acteurs participant à la concertation, de ne pas présenter les éléments « extérieurs » dès le début des séances. Ils pourront ainsi imaginer plus librement ce qui paraît le plus adapté au contexte de la CAVP.

L'objectif de cette phase sera donc de s'appuyer sur la stratégie définie pour élaborer une feuille de route cohérente, recensant les différentes actions à mener. Chacune de ces actions se traduira par la production d'une fiche-action, précisant les différentes modalités de mise en œuvre : calendrier, pilote de l'action, budget, indicateur(s) de suivi, financement, etc.

Par ailleurs, au-delà de la production du PCAET, l'objectif de la démarche est aussi selon nous de maintenir, voire d'élargir la mobilisation, de faire circuler l'information, de donner à voir les avancées dans la mise en œuvre du schéma et de ses déclinaisons opérationnelles. L'idée est bien de faire perdurer le dialogue entre la Communauté d'Agglomération, les acteurs du territoire et les communes pour faire vivre le plan une fois adopté, le faire évoluer si nécessaire mais surtout engager des réalisations concrètes. De fait, l'enjeu principal de la mobilisation des acteurs du territoire est de construire des partenariats et d'identifier les investissements associés pour la mise en œuvre du PCAET.

Nous proposons d'organiser 3 ateliers d'une demi-journée de co-construction et rédaction des fiches action.

Atelier n°1 : Patrimoine & Compétences de Val Parisis

Sous-thèmes :

- La planification du développement territorial
- Le patrimoine de la collectivité
- L'approvisionnement énergie, eau, assainissement
- La mobilité
- L'organisation interne
- La coopération, communication

Parties prenantes :

Les élus et services de la CA Val Parisis :

- Patrimoine
- Espaces publics et infrastructures
- Développement économique
- Transports
- Environnement
- Habitat et action sociale
- Aménagement et du tourisme

- Finances
- Ressources humaines

Nombre de participants attendus : Entre 20 et 30 personnes

Grand témoin : collectivité d’Île-de-France engagée dans un processus Cit’ergie ? représentant institutionnel (DDT 95, AREC, ADEME) ?

Déroulé :

- 5’ Tour de table
- 15’ Présentation synthétique du diagnostic (focus BEGES P&C) et de la stratégie du PCAET
- 15’ Intervention d’un grand témoin, porteur d’une initiative locale inspirante
- 1h10 Identification des pistes d’action³ (post-it et panneaux A1)
- 15’ Pause & Hiérarchisation et identification des actions prioritaires (gommettes)
- 1h Rédaction des fiches actions (par groupe – cf. trame vierge)

Atelier n°2 : Energies renouvelables et de récupération

Sous-thèmes :

- Filières énergies renouvelables et de récupération
- Projets participatifs et citoyens
- Gouvernance locale et coopération territoriale
- Financement innovant

Parties prenantes :

- Service Environnement de la CAVP
- Acteurs institutionnels (ADEME, DDT 95, AREC IAU, etc.)
- Gestionnaires des réseaux énergétiques (ENEDIS, GRDF, IDEX, SICSEF)
- Syndicat intercommunal pour le gaz et l’électricité en Île-de-France
- Développeurs et fournisseurs d’EnR
- Banques et financeurs (Caisse des Dépôts)
- Pôle de compétitivité (Mov’eo, Advancity)
- Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France (EPFIF)
- Associations (Enercoop, Energie partagée, etc.)

Nombre de participants attendus : Entre 20 et 30 personnes

³ Nous proposerons des actions de type « exemple à reproduire » issues de l’analyse des bonnes pratiques observées sur d’autres territoires. Il est important ceci dit, afin de ne pas restreindre la créativité et la parole des acteurs participant à la concertation, de ne pas présenter les éléments « extérieurs » dès le début des séances. Ils pourront ainsi imaginer plus librement ce qui paraît le plus adapté au contexte de la CAVP.

Grand témoin : présentation d'un projet EnR réalisé sur le territoire (réseau de chaleur biomasse, solaire PV, etc.)

Déroulé :

- 5' Tour de table
- 15' Présentation synthétique du diagnostic et de la stratégie du PCAET (focus EnR)
- 15' Intervention d'un grand témoin, porteur d'une initiative locale inspirante
- 1h10 Identification des pistes d'action¹ (post-it et panneaux A1)
- 15' Pause & Hiérarchisation et identification des actions prioritaires (gommettes)
- 1h Rédaction des fiches actions (par groupe – cf. trame vierge)

Atelier n°3 : Habitat durable

Sous-thèmes :

- La lutte contre la précarité énergétique
- La sobriété énergétique
- La rénovation des logements
- La construction durable (EnR, éco-matériaux)

Parties prenantes :

- Elus et Service habitat et action sociale de la CAVP
- Anah
- ADIL 95
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CABEP)
- Agence Régionale Energie-Climat IAU
- Bailleurs sociaux (Val d'Oise Habitat -> 20 000 logements en gestion)
- Artisans
- Banques
- Promoteurs/aménageurs
- Union Sociale pour l'habitat (USH)
- AORIF

Nombre de participants attendus : Entre 20 et 30 personnes

Grand témoin : présentation d'une rénovation exemplaire ? d'un projet de construction bioclimatique en éco-matériaux ?

Déroulé :

- 5' Tour de table
- 15' Présentation synthétique du diagnostic et de la stratégie du PCAET (focus Habitat)
- 15' Intervention d'un grand témoin, porteur d'une initiative locale inspirante
- 1h10 Identification des pistes d'action¹ (post-it et panneaux A1)
- 15' Pause & Hiérarchisation et identification des actions prioritaires (gommettes)
- 1h Rédaction des fiches actions (par groupe – cf. trame vierge)

I. Calendrier



PCAET - CALENDRIER DE CONCERTATION

Décembre 2018

Avril 2019

Juin 2019

Stratégique
Climat-Air-Energie

Plan d'action



5 ateliers stratégiques
avec les élus :

- 12/12/2018 : Déplacement et mobilité
- 17/01/2019 : attractivité et développement économique
- 22/01/2019 : logement et démographie
- 20/03/2019 : Environnement, espaces de vie, développement durable et forêt de Pierrelaye
- 28/03/19 : Services aux habitants et sécurité

Synthèse au Conseil Communautaire
à Sannois du 8/04/2019



Séminaire stratégique
PCAET

➤ Date à définir



4 ateliers de rédaction du plan d'action :

1. Interne Val Parisis
2. 15 communes
3. Les énergies renouvelables
4. L'habitat

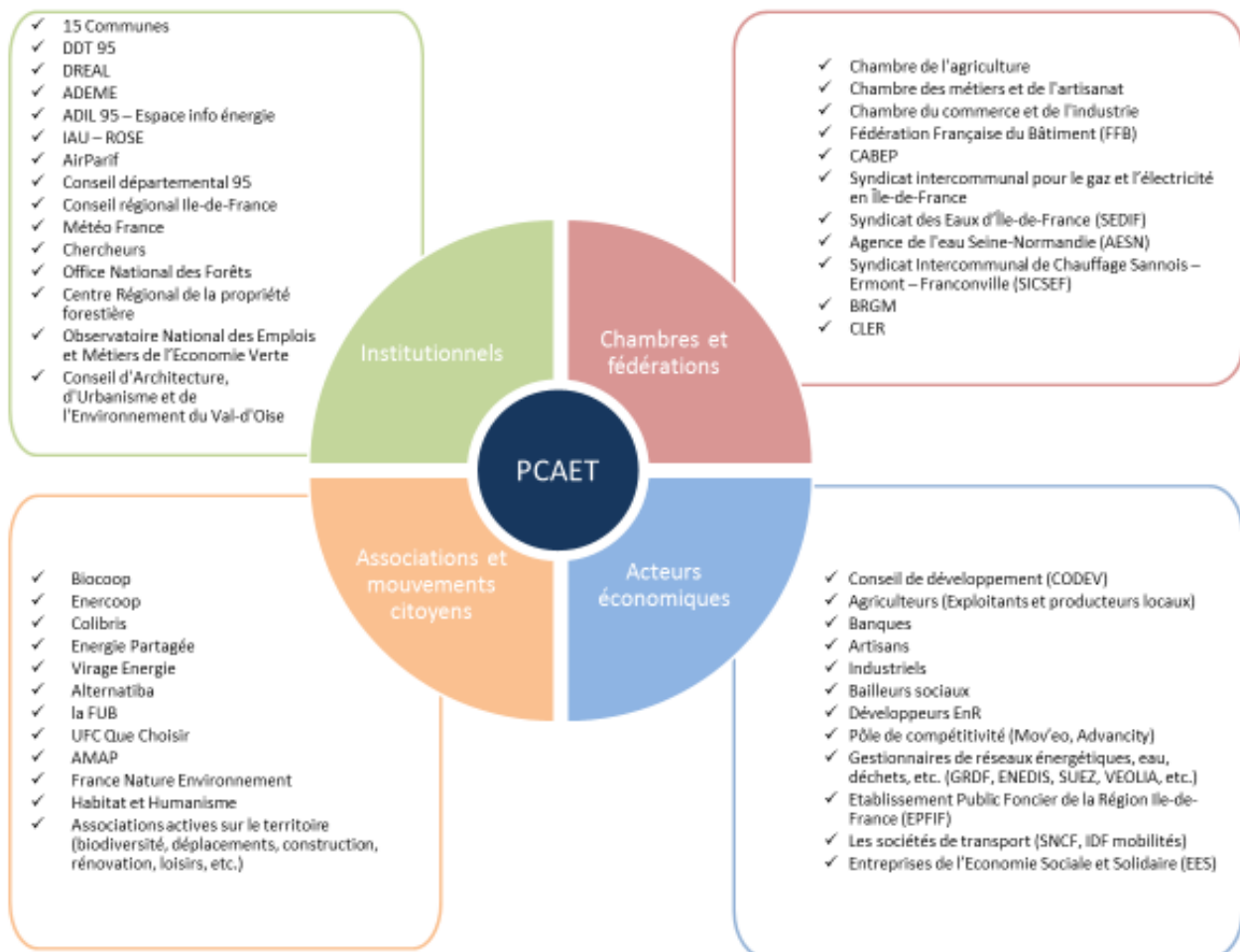
➤ Dates à définir

J. Les acteurs à associer

En interne à la CAVP, le PCAET mobilise :

- L'élus référent du PCAET : Maurice Chevigny, 13ème vice-président de Val Parisis délégué à l'Environnement et au Développement durable, Maire de La Frette-sur-Seine
- L'équipe projet PCAET : Murielle Vannier (Directrice de l'Environnement), Olivier Deleu (Directeur général adjoint)
- Les services : Territoire, patrimoine immobilier, espaces publics et des infrastructures, finance, commande publique, développement économique, transports, environnement, habitat et action sociale, aménagement
- Les élus : Yannick Boëdec (Président) + 14 VP

La liste non exhaustive ci-dessous présente les acteurs qui pourraient être associés à la démarche de concertation.



K. Le rôle et la posture des animateurs

La posture d'animateur que nous choisissons d'adopter peut se résumer de la manière suivante :

- S'assurer de la bonne organisation des réunions en amont (salles de travail et matériels adaptés ; accueil des participants ; gestion du temps) ;
- Stimuler la dynamique d'échange et de co-production en s'attachant à l'expression de tous par les diverses modalités d'animation retenues, en garantissant l'équivalence et l'argumentation des prises de paroles ;
- Veiller à l'argumentation des prises de paroles pour éviter des situations réductrices (pour/contre) et diriger les échanges vers l'intérêt général ;
- Poser les conditions d'une bonne restitution des échanges.

Le succès de ces séances sera facilité par la mise en place de « règles du jeu », que nous expliquerons en amont de chaque rencontre :

- Les objectifs sont détaillés et annoncés en amont : les principales questions mises en discussion sont précisées dans l'ordre du jour ;
- Les apports d'information sont pédagogiques et se concluent par des questions mises en discussion ;
- Les échanges entre les participants sont régulés avec une équité de traitement des participants, avec le respect de la courtoisie réciproque ;
- Des reformulations sont régulièrement exprimées par l'animateur pour vérifier la bonne compréhension et mettre en valeur la progression de la réflexion ;

- Une synthèse orale des réunions est exprimée en fin de séance pour valider les points de consensus et de divergence et préparer le document de restitution des échanges.

L. Les méthodes de concertation mobilisables

La méthode dite du World Café ou ateliers en ruche

Elle facilite le dialogue, stimule la créativité et l'émergence d'idées par le partage de connaissances ; nous pourrions la mettre en œuvre lors de la deuxième série d'ateliers pour faire naître des propositions d'actions sur la base d'éléments de diagnostic.

Les participants se retrouvent assis par petites tables de 4 à 5 personnes. Ils répondent à une première question clé posée par l'animateur et faisant le plus souvent appel à leur expérience personnelle et à leur perception des enjeux et de l'action.



Ils vont être par la suite invités à changer de table. Un hôte reste à la table initiale et synthétise la production de sa table. Il propose à ses invités de faire de même afin de relier les productions de chaque table avant de répondre à une nouvelle question.

Le processus peut se répéter une troisième fois. Les idées principales sont alors récoltées par l'animateur et posées sur paperboard en séance plénière.

La méthode des chapeaux de Bono

Afin d'éviter la censure et de favoriser l'expression de chacun, les participants sont invités à s'exprimer en revêtant successivement 5 rôles, représentés par un « chapeau » de couleur :

- Neutralité (faits, chiffres, informations dénuées d'interprétation) - Quels sont les faits ?
- Émotions (intuitions, sentiments, impressions, pressentiments) - Que ressentez-vous ?
- Créativité (fertilité des idées, aucune censure, idées farfelues voire provocantes) - Quelles sont les solutions possibles, y compris les plus farfelues ?
- Pessimisme (prudence, dangers, risques, objections, inconvénients) - Pour chacune de ces solutions : Quels sont les risques ? Les avantages et inconvénients ?
- Optimisme (critiques positives, rêves, espoirs, commentaires constructifs) - Pour chacune de ces solutions, que mettre en œuvre ?
- Organisation (canalisation des idées, rigueur, discipline, solution à retenir) - Quelle est la solution à retenir ? Comment organiser sa mise en œuvre ?

Ateliers Maquettes

Les ateliers maquettes ont été imaginés pour travailler collectivement sur des problématiques d'espace (aménagement du territoire, modes de coopération dans une structure, urbanisme). Ils proposent de collecter en temps réel les idées de participants sur des maquettes de lieux réels ou fictifs.

Ces ateliers ont deux vertus. D'une part ils permettent de partager collectivement les images mentales des participants et permettent simplement de constater l'écart entre les représentations individuelles. D'autre part ils permettent d'imaginer collectivement des solutions créatives sur un territoire. La maquette sert alors d'outil de négociation ou de description des scénarios retenus.

Animation en autogestion de groupe large

En fonction des contextes, il est parfois nécessaire de développer des outils d'animation pour des groupes plus étendus et proposer des "forums". Ce type d'atelier nécessite plus de préparation parce qu'il postule l'animation autonome de chaque groupe de travail. Pour ce faire nous concevons un déroulé très précis et accompagnons les participants ponctuellement de table en table. Il est ainsi possible de faire converger les attentes, les opinions ou les idées de groupe allant de 80 à 120 personnes sur le temps d'une journée.



Animation avec interface « Klaxoon »

Lors des ateliers ou séminaires de concertation, nous proposons d'utiliser de nouvelles techniques de support à l'animation. Par exemple, nous pourrions être amenés à utiliser une solution digitale et interactive disponible sur téléphone : « Klaxoon ».

Klaxoon, un outil numérique de concertation



Klaxoon est un outil novateur d'assistance et de facilitation des échanges lors de réunions publiques en groupes restreints ou plus larges. Il permet de réaliser des animations classiques ou plus innovantes via une interface numérique et de connecter les participants entre eux mais également avec l'animateur.

Dispositif permettant de révéler des formes d'intelligence collective et de parvenir à la construction dynamique d'idées partagées, les résultats et les reportings sont directement disponibles afin d'être portés au débat des personnes présentes ou mobilisées.

Klaxoon propose ainsi plusieurs outils numériques assurant la construction de « brainstorming » de type « post-it » ou « nuages de mots », mais également la réalisation de quizz de sondages en direct nourrissant les réflexions collectives. Plus d'information sur : <https://www.klaxoon.com>

Exemple d'un nuage de mots à partir d'une question sur les caractéristiques socio-économiques d'un territoire
Concertation du SRADET
Occitanie - atelier à Auch
(32) - 2017



Format de séminaire : tables rondes et comptes-rendus en direct sur écran

Atelier "acteurs socio-économiques", "Cornouaille Attractive" Quimper (29) - 2017



Exemple d'un exercice avec des post-it sur une caractérisation des enjeux territoriaux

Concertation du projet communautaire de la CA Pays Basque (64) - 2018



ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte rendu des ateliers stratégiques

Compte rendu de l'atelier consacré à l'attractivité et au développement économique

- 17 janvier 2019 -

Rappel de la méthodologie

Une quinzaine de maires et d'élus communaux ont participé, jeudi 17 janvier, au deuxième atelier de travail organisé dans le cadre de l'élaboration du futur projet de territoire. Ce premier temps de travail a porté sur **la question de l'attractivité et du développement économique** au sein de la communauté d'agglomération.

L'objectif de cet atelier était de **faire émerger plusieurs objectifs stratégiques** et des premières pistes de travail opérationnelles en matière d'attractivité et de développement économique sur la base des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic du projet de territoire et du PCAET.

Après un premier temps de présentation et de partage des éléments de diagnostic, les élus se sont répartis en **trois groupes** pour aborder chacun à leur tour **trois questions structurantes** :

Question n°1 : **Quels équilibres et articulations à rechercher entre les fonctions économiques et résidentielles pour Val Parisis ?**

Question n°2 : **Dans l'hypothèse où l'objectif de développer les fonctions économiques et productives du territoire est partagé par tous, est-il opportun de positionner Val Parisis sur une ou plusieurs filière(s) spécifique(s) ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?**

Question n°3 : **Comment renforcer l'attractivité du territoire afin d'attirer et de pérenniser les entreprises et les emplois sur Val Parisis dans un environnement concurrentiel ?**

Le compte rendu ci-après synthétise les échanges qui ont eu lieu avec les élus présents autour de ces trois questions.

Synthèse des constats

Le constat partagé par l'ensemble des élus présents concerne la fonction résidentielle du territoire, concerné par deux dynamiques : la métropolisation et la périurbanisation.

Les activités économiques du territoire ne sont pas exclusivement tournées vers la satisfaction des besoins de ses résidents (les polarités économiques et commerciales d'envergure sont distribuées le long des principaux axes de communication).

Les caractéristiques de l'économie et des emplois locaux soulignent le caractère résidentiel du territoire et signalent les difficultés d'appariement entre l'offre locale d'emplois et le profil socio-économique des habitants de Val Parisis.

Les élus constatent une forte demande d'installation des PME-PMI sur le territoire, conjoint à une problématique de manque de foncier. Ces éléments questionnent le modèle de développement, l'évolution des activités et mettent en lumière le phénomène d'étalement urbain et de pression sur les espaces naturels et agricoles.

Deux autres constats ont également été partagés :

- La volonté majoritaire des habitants de ne plus travailler à Paris et de disposer sur le territoire des offres d'emploi qui répond à leurs attentes
- La difficulté des employeurs du territoire à recruter du personnel qualifié

Synthèse des échanges – Axes de travail prioritaires et déclinaisons envisageables

Question n°2 : Dans l'hypothèse où l'objectif de développer les fonctions économiques et productives du territoire est partagé par tous, est-il opportun de positionner Val Parisis sur une ou plusieurs filière(s) spécifique(s) ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Axes de travail prioritaires	Déclinaisons opérationnelles
<p>Elaborer un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) pour et améliorer la visibilité et la cohérence du développement de l'agglomération</p>	<p>Quelques justifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) • Assurer un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... • Arbitrage sur le positionnement des futures activités économiques du territoire visant à assurer la cohérence et la complémentarité des activités notamment commerciales. • (PLU, PLH) en s'appuyant sur les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.
<p>Développer les filières de l'économie verte</p>	<p>Principales filières investiguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation et maintenance de convertisseurs énergétiques (développement des énergies renouvelables) • Economie circulaire - écologie industrielle • Construction et rénovation de bâtiments • Mobilité décarbonée (station bio GNV) • Agriculture urbaine - production maraichère développement des circuits courts • Animation territoriale • Services de proximités (ex : ressourcerie) • Economie sociale et solidaire
<p>Accompagner les PME-PMI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser et accompagner les activités existantes, favoriser le parcours résidentiel pour accompagner le développement • Aider à l'installation • Valoriser, capitaliser sur les entreprises de niches technologiques et développer les synergies • Développer les services aux entreprises (station de mobilité décarbonée – IRVE, bioGNV)

<p>Développer les activités touristiques du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtellerie, restauration, etc. • Valoriser les atouts du territoire : forêt de Taverny, berges sur Seine, etc. • Programmation culturelle
<p>Requalifier les zones d'activités pour une polarité commerciale plus affirmée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique commune sur la zone commerciale de la RD 14 (5 communes concernées) : identifier et faire évoluer les activités commerciales dans le contexte de la transition numérique et énergétique (enquête chef d'entreprise).
<p>Accompagner le développement des métiers du goût</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des circuits courts (production maraichère locale et valorisation en restauration sur le territoire) • Développer une restauration centrale intercommunale (mutualisation dans une cuisine centrale pour les RIE et les cantines scolaires)
<p>Développer un pôle d'innovation et de formation sur le territoire</p>	<p>Filières envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economie et croissance vertes (installation ENR, alimentation bio, recherches dépollution des sols..) • Recyclage • Mécanique industrielle

Compte rendu de l'atelier environnement, espaces de vie et aménagement durable

- Mars 2019 -

Question : Prévention des inondations, promotion des mobilités douces et des motorisations propres, lutte contre les pollutions visuelles, sonores et atmosphériques... Comment réduire, par des outils d'aménagement, de planification et d'évaluation adéquats, l'exposition du territoire communautaire aux nuisances auxquelles il est confronté tout en concourant à son adaptation au changement climatique ?

Axes prioritaires	Quelles déclinaisons possibles et souhaitables ?
Selon les participants de l'atelier, le rôle de la Communauté d'Agglomération est de fédérer et de coordonner les acteurs du territoire afin d'assurer une cohérence globale sur le territoire de Val Parisis	

Les outils d'aménagement

PLU

Les Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) sont le principal document de planification de l'urbanisme. Il fixe dans chaque commune les orientations d'aménagement et de programmation et donc les enjeux sur l'occupation des sols, les transports, les bâtiments ou encore la prise en compte de la trame verte et bleue qui ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluant atmosphérique (qualité de l'air) du territoire. La réglementation prévoit la prise en compte du PCAET au sein des PLU. L'inscription de prescriptions favorables aux enjeux air/énergie/climat dans des PLU permettra d'assurer une coordination essentielle entre ces deux documents. Les principaux enjeux sont :

- Equilibrer incitation et contrainte pour les porteurs de projet
- Inscrire des prescriptions applicables et évaluables.
- Faire des PLU un espace de dialogue multi-acteurs (allant jusqu'aux habitants) autour des enjeux croisés environnement et urbanisme.

Les participants ont identifié et partagé la contradiction et l'incohérence entre les enjeux du développement soutenable et les objectifs de densification et de construction de logements neufs préconisés par les services de l'Etat. Les normes drastiques sur la densification sont en effet contraignantes et ne permettent pas aux communes de réaliser un développement important d'espaces verts urbains. Une vision partagée et équilibrée est à construire. La réalisation d'un PLU intercommunal n'est pas souhaité par les participants.

SCoT

Au cours des cinquante dernières années, le développement urbain a été synonyme de consommation d'espace et de ressources, d'étalement des fonctions et, dans une certaine mesure, de perte d'urbanité. Il s'agit aujourd'hui de recréer des équilibres qui ont été rompus, qu'il s'agisse d'équilibres écologiques, économiques, sociaux, ou encore fonctionnels. Pour concevoir et réaliser la ville durable, il faut pouvoir en préciser les objectifs, prescrire des performances à atteindre et évaluer les résultats des projets. La majorité des participants a souligné l'importance de construire une vision commune ambitieuse mais réaliste et durable, par l'intermédiaire d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), qui donnerait les bases d'une définition locale de la Ville Durable.

PDU

Une mise en cohérence de la politique des transports est attendue pour atteindre les objectifs du PCAET. Pour rappel, les transports routiers correspondent au premier poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire de Val Parisis. Ainsi, les participants ont rappelé l'urgence et l'importance de réaliser un Plan de Déplacement Urbain (PDU) ambitieux.

	<u>PPA</u>	Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Île-de-France a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018. Le PPA concerne tous les secteurs d'activités en Île-de-France, à savoir les transports, le résidentiel, l'aérien, l'agriculture et l'industrie. Il se décline en 25 défis et 46 actions. Les participants ont souligné l'importance de mettre en oeuvre sur le territoire les actions prescrites par le PPA.
	<u>PPBE</u>	Dans un contexte tendu avec le rejet des nouvelles cartes de bruit du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), les participants de l'atelier ont manifesté le souhait de construire un PPBE réaliste qui permettrait la réduction et la prévention du bruit dans des zones critiques.
	<u>GEMAPI</u>	Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire de Val Parisis. Elle est exercée et un Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) est en cours de construction, en collaboration avec le Syndicat Mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE). Par ailleurs, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de Croult-Enghien-Vieille Mer, outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, a été adopté répond à un enjeu intégrateur : la réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau et des bassins.
	<u>SD assainissement</u>	Les participants relèvent l'importance de réaliser le suivi des pollutions par les autorités de contrôle (réseaux d'assainissement et rejets en milieux naturels).
<u>Les outils d'évaluation</u>	<u>Air/bruit</u>	Renforcer le lien avec les observatoires régionaux (AirParif, BruitParif) et institutions (ARS) Fédérer les territoires voisins pour disposer d'un poids politique plus important afin de peser dans les négociations avec les acteurs privés et l'Etat Assurer un rôle de veille pour participer aux projets structurants pour le territoire (consultation sur le FRET ferroviaire)
	<u>Biodiversité</u>	Créer un observatoire de la biodiversité alimenté par les études d'impact du territoire et les évaluations environnementales.

Compte rendu de l'atelier logement et démographie

- Janvier 2019 -

Comment garantir un parc de logements de qualité alliant performances énergétiques, niveau de confort élevé et prise en compte de la diversité des publics dans les dynamiques de peuplement ?

Axes prioritaires	Quelles déclinaisons possibles et souhaitables ?
<p><u>Développer un programme de rénovation énergétique des logements existants</u></p>	<p>Constat : une dynamique de rénovation engagée sur le territoire par les communes (résidences sociales, EIE à Ermont), mais pas coordonnée à l'échelle de la CA et trop modérée en intensité pour répondre aux enjeux de la transition énergétique</p> <ul style="list-style-type: none">- Déployer un outil d'accompagnement technique (diagnostic, conseils) et financier (conseil sur les aides, le plan de financement) à destination des ménages avec une présence physique sur le territoire -> Guichet unique qui sert de tiers de confiance : "Plateforme Locale pour la Rénovation Habitat", portée par un Espace Info Energie (EIE) ou la CAVP (soutiens potentiels ANAH, ADEME, Région).- Engager une démarche proactive et mutualisée pour le ciblage des logements à rénover en priorité (schéma directeur de la rénovation) et l'animation des réseaux d'artisans et bancaires.

<p><u>Accompagner les acteurs du territoire vers la construction de logements bioclimatiques et à faible impact carbone</u></p>	<p>Constat : Aucun discours n'est porté par les promoteurs immobiliers sur les enjeux énergétiques. Les normes RT 2012 ne sont pas assez volontaristes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer, expérimenter et diffuser un modèle de développement de logement en coût global afin de favoriser la construction de bâtiments vertueux et d'annuler l'incompatibilité entre la faisabilité financière et les ambitions environnementale. En partenariat avec les bailleurs sociaux et les promoteurs/aménageurs. - Systématiser l'intégration d'ENR (ex : PV, solaire thermique, récupération thermique sur les réseaux d'assainissement et double flux)
<p><u>S'appuyer sur les outils existants et dispositifs de mutualisation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les Contrats de Performance Energétique - Créer une charte partagée intercommunale pour dresser une liste de recommandations et de bonnes pratiques à intégrer dans les PLU (quid du PLUi ?)
<p><u>Développer une culture de la sobriété énergétique (usage, technique, de bon sens, de partage)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau d'animateurs et d'ambassadeurs "énergie-climat" issu du tissu associatif et des ressources des communes pour diffuser la culture de la sobriété énergétique. - Créer un discours commun pour monter que la sobriété n'est un renoncement mais une opportunité (la qualité par la modération, abondance de temps plutôt que de bien, etc.). - Diffuser des campagnes de communication auprès de tous les publics (écoles, comités de quartier, évènements culturels, etc.)
<p><u>Accentuer la demande locale en écomatériaux (bois)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un ou plusieurs bâtiments témoins exemplaires sur le territoire (ex : pôle de santé à Taverny, 20 médecins)
<p><u>Réduire la précarité énergétique des ménages</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic des ménages/des logement et un suivi de la précarité énergétique (via l'observatoire de l'habitat du PLH) pour cibler les aides à la rénovation. <p>L'action s'inscrit également dans le cadre d'une démarche globale de lutte contre l'habitat dégradé (mise en œuvre de permis de louer, visites d'inspecteurs de salubrité)</p>

Compte rendu de l'atelier consacré aux déplacements et aux mobilités

-12 décembre 2018-

Rappel de la méthodologie

Une quinzaine de maires et d'élus communaux ont participé, mercredi 12 décembre, au premier atelier de travail organisé dans le cadre de l'élaboration du futur projet de territoire. Ce premier temps de travail a porté sur **la question des mobilités et des déplacements** au sein de la communauté d'agglomération.

L'objectif de cet atelier était de **faire émerger plusieurs objectifs stratégiques** et des premières pistes de travail opérationnelles en matière de mobilités et de déplacements sur la base des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic du projet de territoire et du PCAET.

Après un premier temps de présentation et de partage des éléments de diagnostic, les élus se sont répartis en **trois groupes** pour aborder chacun à leur tour **trois questions structurantes** :

Question n°1 : **Quels leviers à activer pour favoriser le développement des mobilités douces et des motorisations propres ?**

Question n°2 : **Comment et autour de quels objectifs optimiser le maillage interne du territoire ?**

Question n°3 : **Dans un contexte institutionnel incertain, comment garantir le niveau et la qualité de service de la connexion avec Paris et l'espace métropolitain ?**

Le compte rendu ci-après synthétise les échanges qui ont eu lieu avec les élus présents autour de ces trois questions.

Synthèse des échanges – Axes de travail prioritaires et déclinaisons envisageables

Le constat partagé par l'ensemble des élus présent concerne le phénomène de diffusion du peuplement autour de la métropole parisienne. Ce phénomène devrait se poursuivre dans les prochaines années et les mobilités pendulaires devraient, sinon croître, au moins se maintenir à des niveaux qui placent notamment les infrastructures de transport du territoire sous tension.

Des efforts coordonnés doivent donc être entrepris pour à la fois maîtriser les mobilités pendulaires, améliorer le confort et l'accessibilité des usagers aux transports en commun et permettre aux habitants du territoire d'utiliser des modes de déplacements doux davantage respectueux de l'environnement.

Sous Thématiques	Axes de travail prioritaires	Déclinaisons opérationnelles
Mobilités douces et motorisations propres	Elaborer un Plan de Déplacement Urbain (PDU) pour planifier et favoriser le développement des modes doux au travers d'un plan vélo ambitieux	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer davantage sur le réseau cyclable actuel sur le territoire. • Soutenir et développer certaines actions déjà mises en œuvre dans certaines communes (notamment à Montigny) ou envisagées: <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la vitesse des axes routiers dans les zones urbaines et aux abords des intersections dangereuses ○ Définir des axes structurants (notamment Nord-Sud, Frépillon-Franconville) pour y développer des sites propres vélo, en intégrant des aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes (contrôle vitesse voiture, jonction adaptée et matérialisée route-piste cyclable, etc.) ○ Modifier le plan de circulation pour les modes doux et actifs ○ Assurer l'aménagement de la voie cyclable européenne V33 (Paris-Le Havre par les berges de la Seine) ○ Développer les systèmes de location et d'aide à l'achat de vélo (subvention de la CAVP et animation par les communes) ○ Aménager des infrastructures urbaines pour sécuriser le parking des vélos (arceaux, locaux) ○ Déployer un plan de communication axé sur la jeunesse ○ Déployer une signalétique pour matérialiser les droits et accès aux vélos (vélo à sens unique pour route à 30 km/h, sas de feux, panneau "tourne à droite", etc.) • Envisager plusieurs moyens pour mettre en œuvre ces actions : <ul style="list-style-type: none"> • Recruter un.e chargé.e de mission Plan Vélo • Mobiliser les bailleurs sociaux, les grandes surfaces, etc.
	Développer le covoiturage pour les déplacements domicile-travail	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une plateforme numérique de covoiturage à l'échelle départementale ou de la CAVP • Installer des aires de covoiturage et améliorer la desserte des aires prévues à cet effet • Déployer une incitation au covoiturage pour les automobilistes (ex : neutralisation de la voie d'arrêt d'urgence pour le covoiturage)
	Adopter un développement proactif sur les solutions innovantes de déplacement (personnes et FRET)	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser un retour d'expérience sur l'utilisation des IRVE (82 IRVE ont été déployés sur la CAVP) • Envisager la mise en place d'un téléphérique pour désengorger quelques axes routiers (depuis la butte de Sannois) et d'un bateau taxi sur la seine • Station de méthanisation (traitant les boues de STEP du SIAAP) pour alimenter une station Bio-GNV (flotte captive privée et transport en commun) • Expérimentation sur les véhicules hydrogènes • Développer une ou des plateformes logistiques pour améliorer la livraison du dernier kilomètre (mutualisation des livraisons)

		<ul style="list-style-type: none"> Des débats ont été ouverts sur la durabilité des nouvelles mobilités électriques alternatives (voiture électrique) et la place qu'elles occupent sur la voie publique (overboard, trottinette électrique, Segway, etc.). Moyen : recrutement d'un.e chargé.e de mission au moins à mi-temps.
Sous Thématiques	Axes de travail prioritaires	Déclinaisons opérationnelles
Maillage interne	Créer un réseau de transport en commun rationalisé qui évite les ruptures de charge	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan qui mette en évidence précisément les ruptures de charge actuelles sur le territoire Engager une réflexion avec le Stif pour renforcer le maillage sur certains secteurs: <ul style="list-style-type: none"> Développer des lignes transversales supplémentaires pour renforcer l'axe Nord/Sud du territoire (l'axe Est/Ouest étant plutôt bien couvert) Proposer à terme une nouvelle gare sur le territoire entre Beauchamp et Pierrelaye Proposer une ligne qui puisse raccorder les établissements de santé du territoire (hôpital d'Eaubonne, clinique Claude Bernard) mais également les établissements publics (administratifs, culturels, sportifs...) Renforcer et développer les connexions vers les zones économiques et industrielles actuelles et futures – envisager la mise en place de navettes dédiées aux salariés pour relier ces zones aux gares Mieux coordonner les correspondances Bus/Bus (des temps d'attente souvent longs qui doivent être réduits) Engager une réflexion autour du réseau noctilien sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan de l'utilisation de ces lignes sur le territoire (N150 et N154) Identifier les besoins d'extension de ces lignes et d'ajout de points d'arrêts supplémentaires
	Proposer une offre de transport en commun adaptée à des publics spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion intercommunale autour du transport à la demande <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs communes ont tenté l'expérience => réaliser un bilan de ces expériences et engager un débat sur l'opportunité de cette action Renforcer la capacité de prise en charge des scolaires <ul style="list-style-type: none"> dessertes scolaires spécifiques à proposer ? être attentif à la cohérence entre la construction des grilles horaires et les horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires (à titre d'exemple, une expérience réussie de mise en conformité à St-Leu-la-forêt)
	Améliorer l'accessibilité, l'information et le confort des voyageurs transportés	<ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion autour du coût du transport en commun pour l'utilisateur (gratuité ? mise en place d'un coût symbolique pour l'utilisateur ?) Améliorer l'information des voyageurs via : <ul style="list-style-type: none"> la mise en place de panneaux indiquant le temps d'attente des prochains bus à tous les arrêts la publication du plan de transport en commun détaillé dans le bulletin communautaire

- | | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none">• Communiquer davantage sur la sécurité des transports en commun notamment au sein des noctiliens (présence d'agents de sécurité) |
|--|--|--|

Sous Thématiques	Axes de travail prioritaires	Déclinaisons opérationnelles
Connexion du territoire avec Paris et l'espace métropolitain	Permettre aux habitants de travailler sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la relocalisation des emplois <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir le développement économique du Val Parisis ○ Stimuler la création de nouvelles entreprises • Créer les conditions favorables au travail « résidentiel » : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etendre la couverture THD (fibre) du territoire ○ Créer des espaces de tiers-lieux, notamment à proximité des gares etc...
	Approfondir et amplifier les efforts en matière d'intermodalités	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les accès aux gares • Soutenir et mettre en avant les mobilités douces et les réseaux de bus (cf. propositions ci-dessus) • Soutenir l'interconnexion entre le Ligne H et les lignes futures du Grand Paris Express, au niveau de la gare de Saint-Denis Pleyel. • Encourager fortement le prolongement des lignes de tramway T2 et T8
	Positionner l'agglomération sur des projets novateurs et durables	<ul style="list-style-type: none"> • A titre d'exemple, encourager la mise en place de routes récupératrices d'énergie (ou « chaussée à énergie positive »).

ANNEXE 2 : Compte rendu des ateliers fiches-actions

A. Communiquer et former le public aux enjeux du développement durable

OBJECTIF : Faire partager les enjeux du territoire sur le développement durable

CONTEXTE : La lutte contre les changements climatiques au niveau local implique de fédérer les différents publics vers des objectifs communs et partagés.

MODE OPERATOIRE :

Participatif pour générer de l'adhésion et favoriser la dynamique d'appropriation.

-> formation des élus

-> sensibilisation des citoyens (semaine DD ?)

PORTEURS/REFERENTS :

PARTENAIRES :

CIBLES :

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

B. Titre : Mettre en place un schéma de mutualisation de la stratégie territoriale de Développement Durable

OBJECTIF : Mise en commun des moyens et compétences disponibles dans les 15 communes du territoire

CONTEXTE : La lutte contre les changements climatiques au niveau local implique de fédérer les différents publics vers des objectifs communs et partagés.

MODE OPERATOIRE :

1. Identifier les moyens et compétences dédiés aux actions de développement durable dans les 15 communes
2. Elaborer un schéma de mutualisation avec les axes d'action "spécialisation"
-> Bilan d'activités et objectifs annuels
3. Fédérer les différentes associations
-> Définitions communes/socle commun partagé au sujet du développement durable

CO-BENEFICES

INDICATEURS

Différents champs traités

POINTS D'ATTENTION

PORTEURS/REFERENTS :

Agglo

PARTENAIRES :

Communes
Associations locales
Acteurs économiques du territoire
Union des Associations O'Matt

CIBLES :

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

A. Titre : Mettre en œuvre des formes de partenariats de projets

OBJECTIF : Mettre en œuvre des formes de partenariats de projets

CONTEXTE : Favoriser l'émergence de projets en développant de nouvelles formes de gouvernance

MODE OPERATOIRE :

- > Veille/Recherche d'opportunité et de partenaires/mise en relation d'acteurs d'intérêts communs
- > "Maison des projets DD - Territoire"

PORTEURS/REFERENTS :

Agglo/communes

PARTENAIRES :

Tous les porteurs de projets
Associations
Entreprises

CIBLES :

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

B. Titre : Création d'une plateforme numérique locale pour diffuser les informations

OBJECTIF : Diffusion des infos : Création d'une plateforme numérique locale

CONTEXTE : Il existe un besoin d'informations fiables

MODE OPERATOIRE :

1. Liste des entreprises RGE/des associations spécialisées
2. Liste des aides et des conditions d'éligibilité
3. Mise en valeur des retours d'expérience (ex : lien vers d'autres plateformes, vidéos, gain de conso...)

- Porte d'entrée : regroupe les infos et donne les pistes pour aller plus loin
- Multi-thématiques : rénovation, EnR, mobilité (ex : localisation des bornes électriques)

PORTEURS/REFERENTS :

PARTENAIRES :

Entreprises identifiées
Autres plateformes existantes
Citoyens bénéficiaires
Communes

CIBLES :

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

'Attention au tout numérique !
Mise en valeur du rôle de la

c. Titre : Développer la géothermie sur le territoire

OBJECTIF :

CONTEXTE : Méconnaissance, rareté, inquiétude sur l'installation, le financement...

La faisabilité de cette énergie renouvelable est encore hypothétique, et il existe des craintes quant à sa rentabilité.

MODE OPERATOIRE :

1. Communication : retour d'expérience, mise en valeur de l'aspect réversible (froid/chaud), mise en confiance au niveau du gain coût et énergie
2. Identification des opérateurs, du marché existant
3. Commencer par le développer dans les infrastructures publiques
-> Collectivité porteuse, exemplaire
4. S'appuyer sur les études déjà réalisées (ex: cartographie ADEME) des sources à fort potentiel géothermie (très fort potentiel en IDF)

PORTEURS/REFERENTS :

EPCI et chaque commune à son échelle

PARTENAIRES :

ADEME
Entreprises spécialisées

CIBLES :

Géothermie collective et individuelle
Axer sur le bâtiment public

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

D. Titre : Réaliser un schéma directeur des énergies

OBJECTIF : Réaliser un SDE sur tout le territoire pour mesurer l'intégration/le développement des EnR et leurs nouvelles utilisations, et pour prioriser le recours à une énergie sur une zone donnée -> développement

CONTEXTE : Il existe actuellement 3 réseaux de chaleur sur le territoire (dont un à plus de 50% d'EnR), et un objectif de verdissement des réseaux de gaz. Cependant, aucun schéma n'a encore été réalisé, et le développement des énergies n'est donc pas optimisé. Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser un schéma directeur des énergies : énergies fossiles (gaz, électricité, chaleur) + EnR + schéma mobilité/déplacements (avec IRVE, GNV et bioGNV, vélo...) + schéma biomasse et méthanisation

MODE OPERATOIRE :

1. Récupérer les tracés/cartographies des réseaux gaz/élec/RC sur Via Séva (via GRDF, Enedis & syndicats (attention à un éventuel problème de transmission des données communes -> CA))
2. Cartographie foncier disponible (stations, méthanisation)
3. Cartographie du potentiel solaire (cf cadastre régional), potentiel géothermique, et potentiel d'injection dans les réseaux
4. Cartographie des schémas cyclables, IRVE installés, bornes GNV

PORTEURS/REFERENTS :

CA

PARTENAIRES : GRDF, Enedis, Syndicats mixtes réseaux de chaleur, Syndicats (SIGEIF, SIPPERC, TRI-ACTION, AZUR, EMERAUDE), CD95, DDT95, Région IDF

CIBLES :

CA
Toutes les communes

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

Schéma directeur à intégrer dans les PLU pour être plus efficace

E. Titre : Développer l'énergie solaire pour les citoyens

OBJECTIF : Développer l'énergie solaire photovoltaïque et thermique sur le territoire
En 2030: 40% d'électricité d'origine PV, 30% du mix énergétique

CONTEXTE : Il existe un potentiel important sur le territoire, du fait du nombre important de toitures disponibles, qui est cependant méconnu des propriétaires. Un cadastre solaire est actuellement en cours de réalisation.

La motivation des citoyens est de plus en plus importante.

MODE OPERATOIRE :

- Faire connaître le potentiel
- Etudier le cadastre
- Communiquer le potentiel aux porteurs de projets
- Identifier les meilleures opportunités
- Réaliser un plan de financement
- Réaliser des études complémentaires : faisabilité, structure...
- Avis urba ; ABF ; Urbanisme
- Demander le raccordement
- Après mise en service, mettre en place un monitoring (suivi production + remontée d'alerte)

CO-BENEFICES

Emplois locaux
Production locale

INDICATEURS kWh produits

Émissions de CO2 évitées
Taux d'indisponibilité

POINTS D'ATTENTION Rentabilité,
Communication en amont ("projets faciles"), Suivi après mise en place

PORTEURS/REFERENTS :

Elus
Citoyens motivés

PARTENAIRES : BET

Energies partagées et associations
filles (?)
ALEC, Syndicat d'énergies,
Gestionnaires de réseaux (ENEDIS)

CIBLES :

COÛT :

Investissement

130 000 € / 100 kWc

Fonctionnement

1000 - 3000 €/an

F. Titre : Créer une coopérative de production d'EnR citoyenne

OBJECTIF : Créer une coopérative soutenue par Energie Partagée

CONTEXTE : Val Parisis étant un territoire à dominante résidentielle, le potentiel de développement des EnR est surtout représenté par l'énergie solaire. Selon le diagnostic, 378 installations photovoltaïques sont raccordées au réseau dans Val Parisis (en 2016). Le cumul de la puissance installée vaut 1,17 MW. Comparé aux deux années précédentes, la puissance installée croît en moyenne de 5% par an. En considérant le facteur de charge moyen pour l'Ile-de-France en 2016, il est estimé que 1,13 GWh ont été produit en 2016. De nombreuses toitures restent disponibles sur le territoire -> Ecoles, collèges, lycées, hangars agricoles, zones industrielles... Afin d'exploiter les toitures pour la production d'EnR, il est nécessaire de mobiliser les citoyens par la création d'une coopérative.

MODE OPERATOIRE :

- 1. Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux des projets citoyens d'énergies renouvelables.*
 - > *Former les Conseillers en Energie Partagée et les conseillers des Espaces Info Energie*
 - > *Intégrer les projets d'énergies renouvelables citoyennes dans la communication locale*
- 2. Valoriser les gisements renouvelables*
 - > *Dans le cas du solaire PV, présentant un fort potentiel sur le territoire de Val Parisis, réaliser et partager un cadastre solaire pour toitures publiques et privées*
 - > *Sécuriser la ressource foncière (toitures publiques, terrains...)*
- 3. Appuyer le montage de coopératives de production d'EnR citoyenne (-> SCIC ?)*
 - > *Financement de la région 50% Investissement, 80% Etude de structure (financement citoyen + financement collectivité local + emprunt bancaire...)*
 - > *Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt*
- 4. Développer un circuit court de l'énergie par une consommation locale*
Amortissement ≈ 15 ans -> grâce à la revente d'électricité de préférence à un fournisseur d'énergie verte

CO-BEDEFICES

Emplois locaux -> bailleurs de toits

INDICATEURS

m² de toitures utilisées pour la pose de panneaux PV, nombre de projets initiés, kWh produits...

POINTS D'ATTENTION

Acceptation citoyenne des projets
Anticiper la fin de vie des équipements

PORTEURS/REFERENTS :

Val Parisis

PARTENAIRES :

*CEP, Espaces Info Energie, Energie Partagée, Mairies, Communes
Réseau des installateurs
Organismes financiers, assureurs, etc*

CIBLES :

*Citoyens, Communes, Bailleurs,
Investisseurs
200 m² < Toitures > 700 m²*

COÛT :

Investissement
Subventions au démarrage, de l'ordre de 1500€. S'il y a montage d'une SCIC, la collectivité peut investir au capital dans la limite de 50% des actions.
Fonctionnement 1500€/an

G. Titre : Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour développer le solaire photovoltaïque

OBJECTIF : Lister les toitures à fort potentiel photovoltaïque

CONTEXTE : Il est possible d'utiliser le cadastre solaire de la région

MODE OPERATOIRE :

- *Mettre à disposition les toitures des collectivités locales pour une production d'EnR citoyenne*

PORTEURS/REFERENTS :

Val Parisis

PARTENAIRES :

Energie Partagée

CIBLES :

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BEBEFICES

INDICATEURS
m² de toitures utilisés

POINTS D'ATTENTION

A. Créer un dispositif de lutte contre la précarité énergétique

OBJECTIF : Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire

CONTEXTE :

- PLHI : existence d'un diagnostic sur la consommation énergétique des bâtiments énergivores (HLM entre autres)
- Orientations prises par la collectivité dans le PLHI

MODE OPERATOIRE :

- Favoriser l'implantation de promoteurs intégrant des critères environnementaux
- Communiquer sur les leviers financiers (de l'agglomération et autres sources)
- Campagne de sensibilisation en termes d'usage et d'équipement (mise en œuvre des solutions pour lutter contre la précarité énergétique)

CO-BENEFICES

Qualité des prestations pour les promoteurs, les entreprises

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

Articulation avec les orientations du PLHI

Equilibre financiers (subventions)

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

Etat, bailleur, communes, usagers

CIBLES :

Bailleurs, propriétaires, entreprises, habitants

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

A. Promouvoir la démarche BDF (et de QDF demain) sur le territoire de Val Parisis

OBJECTIF : Encourager des opérations plus vertueuses, la montée en compétence des acteurs, la diffusion de bonnes pratiques/process vertueux de travail de MOA

CONTEXTE : Le territoire de Val Parisis comportant un grand nombre de bâtiment, de nombreuses opérations sont menées (bâtiments, équipements, aménagement...). La démarche BDF (bâtiments durables franciliens), un dispositif d'accompagnement destiné aux opérations de construction et de réhabilitation en Ile-de-France et s'adressant unx maîtres d'ouvrages, permet de développer le bâtiment durable. Plus précisément, elle permet de mettre en commun des connaissances et une expertise de la construction durable, en fixant un niveau d'ambition pour la performance des nouvelles constructions.

MODE OPERATOIRE :

- Réaliser une cartographie des acteurs : Associations citoyennes et EnR, biosourcés, acteurs du réemploi, filières locales, réglementation locale,...
- Sensibiliser la Direction Habitat à la démarche BDF / Ateliers de travail
- Systématiser l'intégration à la démarche et la pour les bâtiments communautaires/communaux

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

Avoir une bonne connaissance des acteurs, des atouts, des filières... du territoire + réseau local

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

CAUE 95, DDT95, Ekopolis, SOLIMA, EPFIF, AORIF

CIBLES :

Aménageurs, SEM, Collectivités, MOA publique et privée du territoire

COÛT : *Investissement* : Environ 0,1 à 0,3% du montant des travaux, variable selon opérations

Temps d'instruction des dossiers et de réunion + commissions publiques

Fonctionnement Besoin d'un agent de l'interco pour animer/avoir cette vision territoriale /interface/connaissances des acteurs

A. Développer l'offre des professionnels du bâtiment par l'adoption d'une charte locale

OBJECTIF : Mettre en place une charte locale pour les professionnels du bâtiment

CONTEXTE : Le label RGE, « Reconnu Garant de l'Environnement », donne la garantie que entreprises et artisans du bâtiment peuvent faire bénéficier d'aides et de subventions à leurs clients particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique. Ce label est attribué aux artisans et entreprises du bâtiment spécialisés dans les travaux d'efficacité énergétique en rénovation, ou l'installation d'équipements utilisant des EnR. Il peut être délivré par certains OPQ. En complément de ces labels, il serait intéressant pour la CAVP de mettre en place une charte locale des professionnels du bâtiment, afin de favoriser les bonnes pratiques.

MODE OPERATOIRE :

- Augmenter l'offre des artisans, en passant par les OPQ (Organismes Professionnels de Qualification) :
 - > QUALIBAT
 - > QUALIFELEC
 - > QUALIT'ENR
- Développer l'offre des artisans en utilisant le tissu économique local (plateforme) = annuaire
- Mettre en place une charte locale, en faveur de la formation des professionnels du bâtiment à la rénovation énergétique et à l'adoption de bonnes pratiques. (curseur à définir par les élus)

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

Organismes professionnels de qualification

CIBLES :

Artisans/Entreprises

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

CO-BENEFICES

Meilleure confiance des citoyens, développement de l'économie locale

INDICATEURS

Nombre de signataires de la charte, nombre de professionnels qualifiés, Nombre de démarches de rénovations énergétiques

POINTS D'ATTENTION

A. Guichet unique pour la rénovation énergétique

OBJECTIF :

- Sensibiliser/ informer sur la question de la rénovation énergétique
- Informer sur les aides et les bons interlocuteurs à contacter
- Répertorier les artisans

CONTEXTE :

- Difficulté à trouver des artisans « fiables »
- Bâtiments / patrimoine immobilier énergivores sur le territoire

MODE OPERATOIRE :

- Créer un guichet unique pour la population et les acteurs économiques
- Mettre en place un coordinateur
- Mobiliser les partenaires
- Mettre en place les outils pour cartographier les bâtiments énergivores sur le territoire

CO-BENEFICES

- Usagers
- collectivités

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

- Qualité des rénovations
- Sérieux des artisans

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

ADIL
SOLIHA
Communes
Etat

CIBLES :

Population
Entreprises

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

A. Titre : Guichet unique pour la rénovation énergétique

OBJECTIF :

- Sensibiliser/ informer sur la question de la rénovation énergétique
- Informer sur les aides et les bons interlocuteurs à contacter
- Répertoire des artisans

CONTEXTE :

- Difficulté à trouver des artisans « fiables »
- Bâtiments / patrimoine immobilier énergivores sur le territoire

MODE OPERATOIRE :

- Créer un guichet unique pour la population et les acteurs économiques
- Mettre en place un coordinateur
- Mobiliser les partenaires
- Mettre en place les outils pour cartographier les bâtiments énergivores sur le territoire

CO-BENEFICES

- Usagers
- Collectivités

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

- Qualité des rénovations
- Sérieux des artisans

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

ADIL
SOLIHA
Communes
Etat

CIBLES :

Population
Entreprises

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

B. Titre : Réalisation d'un document de planification territoriale

OBJECTIF : Fixer les orientations en matière de ville/territoire durable grâce à un document de planification

CONTEXTE : Nécessite de faire converger les politiques territoriales

- Absence de document de planification intermédiaire entre l'échelle de l'Île de France (SDRIF) et l'échelle communale (PLU)
- Développement d'outils prospectifs

MODE OPERATOIRE :

- L'élaboration d'un SCOT est envisageable
- Passage éventuel au PLUI

CO-BENEFICES

Renforcer la visibilité du territoire et l'action des élus

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

PORTEURS/REFERENTS :

CA Val Parisis

PARTENAIRES :

Etat
Communes

CIBLES :

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

C. Titre : Plan lumière

OBJECTIF : Baisser les consommations liées à l'éclairage public et réduire les nuisances nocturnes

CONTEXTE :

- Allumage intempestif et non-respect de la réglementation par certains utilisateurs
- Consommation excessive et déperdition de lumière

MODE OPERATOIRE :

- Travail mutualisé avec les communes (terrain de sport, bâtiments publics mis en lumière, etc.) et les entreprises (respect de la réglementation pour les enseignes lumineuses, et de l'éclairage des vitrines)
- Echange avec la population : enquête d'acceptabilité à propos d'un éclairage public raisonné (adaptation des horaires d'allumage/extinction de la lumière)

CO-BENEFICES

- Biodiversité (mise en place de trame noire)
- Baisse de la production d'énergie

INDICATEURS

- kWh mesurés
- nombre d'espèces (faune et flore) protégées

POINTS D'ATTENTION

- Sécurité publique et accidentologie
- Homogénéité sur le territoire

PORTEURS/REFERENTS :

CA Val Parisis
Villes
Entreprises

PARTENAIRES :

ADEME
Fournisseurs d'énergie
LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)

CIBLES :

- Usages et habitants
- Faune

COÛT :

Investissement

A définir selon le patrimoine

Fonctionnement

En baisse

D. Titre : Gestion volontariste et ambitieuse des déchets

- OBJECTIF :**
- Globalisation de la gestion des déchets
 - Valoriser les déchets et les réduire

CONTEXTE :

- La gestion des déchets sur le territoire est réalisée par 3 syndicats différents
- L'agglomération possède également une compétence au niveau de la gestion des déchets
- Une trop grande quantité de déchets est produite

MODE OPERATOIRE :

- Suppression des syndicats afin d'élargir les moyens dont dispose l'agglomération sur son territoire grâce à la création d'un service dédié
- Développer le tri sélectif et l'imposer
- Développer le compostage comme une déclinaison inscrite dans la politique tri : mise en place d'animation autour du compostage pour le public

CO-BENEFICES

Uniformisation de la gestion des déchets
Crédibilité
Lisibilité

INDICATEURS

Volume en kg de déchets par habitant
Taux de valorisation des déchets (taux de recyclage, tri ...)

POINTS D'ATTENTION

- Fiscalité
- Composition ordures ménagères

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

Ademe
Entreprises partenaires

CIBLES :

L'ensemble de la population

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

Cout de fonctionnement en baisse

E. Titre : Achat et commande publique : un levier/outils opérationnel

OBJECTIF : Réduire les coûts : coût financier, impact sur l'environnement etc.

CONTEXTE :

Rationaliser et optimiser les achats en globalisant la démarche

MODE OPERATOIRE :

- Insérer de nouvelles clauses
- Insérer des contraintes de développement durable
- Mieux cerner les besoins = éviter la redondance des achats et réfléchir à des achats innovants

CO-BENEFICES

INDICATEURS

Economies réalisées sur un plan financier et en faveur du développement durable

POINTS D'ATTENTION

Compatibilité entre le droit et la volonté (pas toujours possible de privilégier les acteurs du territoire)

PORTEURS/REFERENTS :

Direction de la commande publique

PARTENAIRES :

Les autres direction internes et les communes

CIBLES :

acheteurs

COÛT :

Investissement aucun

Fonctionnement

½ ETP pour l'évaluation publique et le suivi (des indicateurs notamment, qualitatif et quantitatif)

F. Titre : Dispositif de lutte contre la précarité énergétique

OBJECTIF : Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire

CONTEXTE :

- PLHI : existence d'un diagnostic sur la consommation énergétique des bâtiments énergivores (HLM entre autres)
- Orientations prises par la collectivité dans le PLHI

MODE OPERATOIRE :

- Favoriser l'implantation de promoteurs intégrant des critères environnementaux
- Communiquer sur les leviers financiers (de l'agglomération et autres sources)
- Campagne de sensibilisation en termes d'usage et d'équipement (mise en œuvre des solutions pour lutter contre la précarité énergétique)

CO-BENEFICES

Qualité des prestations pour les promoteurs, les entreprises

Attractivité pour les

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

Articulation avec les orientations du PLHI

Equilibre financiers (subventions)

PORTEURS/REFERENTS :

Agglomération

PARTENAIRES :

Etat, bailleur, communes, usagers

CIBLES :

Bailleurs, propriétaires, entreprises, habitants

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

G. Titre : Tourisme durable

OBJECTIF : Développer un tourisme respectueux des habitants et de l'environnement

CONTEXTE :

Démarrage de la politique touristique : politique nouvelle de l'agglomération

MODE OPERATOIRE :

Promouvoir la branche du « tourisme vert » et le tourisme de proximité

- Travail sur l'accessibilité aux points d'attrait : forêt, Seine, patrimoine (mise en place de navettes le week end pour les visiteurs, continuité cyclable)
- Randonnées (développer les circuits, les aménager, les jalonner)
- Cyclotourisme (système de localisation des vélos voisins, berges de Seine, entrée de forêt)
- Informer sur les pratiques locales de gestion des déchets, sensibiliser sur le respect de l'environnement (mise en place de démonstrateurs)

CO-BENEFICES

Image et préservation du cadre de vie

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

Faible bénéfice économique

PORTEURS/REFERENTS :

CA Val Parisis (compétence tourisme)

PARTENAIRES :

ONF, communes, secteurs privé (commerçants, hébergeurs)

CIBLES :

Habitants, visiteurs, partenaires économiques

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

ANNEXE 3 – Liste des invités aux ateliers de Concertation

Atelier Patrimoine et Compétences			
Nom de la Structure	type d'organisation	Nom et prénom du référent	qualité
<i>Pôle services ressources, développement économique et emploi, attractivités du territoire</i>			
Direction Générale		Daniel SIMARD	DGS
Direction		Valérie WOJCIECHOWSKI	DGA
Développement économique		Stéphanie BOUFFARD	Directrice
Ressources humaines		Marie Christine POIAGHI	Directrice
		Ornella FERRARI	Directrice Adjointe
Finances		François GAUSSORGUES	Directeur
Marchés publics		Céline ABSOLON	Directrice
Mutualisation		Mélanie BLANC	Responsable Mutualisation
<i>Pôle cohésion sociale</i>			
Direction		Bruno BOURIAUD	DGA
		Virginie CATTO	Directrice
Politique de la ville		Zélia MONTEIRO	Chargée de mission politique de la ville
Habitat		Perrine LEQUAI-WERLY	Chargée de mission habitat
Santé		Justine BAUGARD	Chargée de mission développement social
<i>Pôle technique</i>			
Direction		Sylvie TAIN	Directrice des Services Techniques
Patrimoine		Eric GOMES	Directeur des bâtiments
Espaces publics		Kamel TEBIGUI	Responsable réseaux
Réseaux		Benjamin LEGAY	Responsable espaces publics voirie
Assainissement		Gauthier STALIN	Responsable assainissement
<i>Pôle aménagement du territoire</i>			
Direction		Olivier DELEU	DGA
Aménagement		Oriane CARBONNEL	Directrice
Transport-Mobilités		Sébastien LAPRAYE	Directeur
		Aléxi GARNIER	Directeur Adjoint

Tourisme		Valentin SERGENT	Responsable Tourisme
Territoire - SIG		Christophe MUNOZ	Directeur
Environnement Développement Durable		Murielle VANNIER	Directrice

Atelier Energies renouvelables

Nom de la Structure	type d'organisation	Nom et prénom du référent	qualité
GRDF	cessionnaire réseau	Antoine CARTIGNY	Responsable Territorial
GRDF	cessionnaire réseau	Daniel LHERITIER	ingénieur d'affaire référent biogaz
ENEDIS	cessionnaire réseau	Laetitia PAUDOIE	Interlocuteur privilégié
ENEDIS	cessionnaire réseau	Franck DUBART	Interlocuteur privilégié
Engie	cessionnaire réseau		
Enercoop	fournisseur électricité 100 % verte		
Dalkia	entreprise		
CLER	Association		
IdF Mobilités	syndicat transport		
SICSEF	Syndicat Réseau de Chaleur	Perrine SCHINZEL	Responsable
Sigeif	syndicat energie	Jean Michel PHILIP	DGA
Sigeif	syndicat energie	Christophe PROVOT	DGA Relations institutionnelles et développement
SAFER	Société Anonyme	Jean Baptiste SCHWEIGER	Directeur prospectiive et aménagement territorial
SAFER	Société Anonyme	Paul LEFEVRE	Chargé de mission
SIAAP	syndicat assainissement	Lionel BENARD	Responsable du service Energie et Ressources
AEV	Agence des Espaces verts		
ONF	Office National des Forêts		
CRPF	centre Régional de le Propriété Forestière	Virginie LE MESLE	Technicienne secteur IdF
CCI	chambre de commerce et industrie 95	Damien WALKER	Contact plan mobilité d'entreprise
Chambre de l'agriculture			
DRIEE IdF	Administration	Patrik FAVE	Chargé de mission climat
Energie partagée	Association	Alexandra LAFONT	Animatrice Energie partagée
IAU	Administration		
CD 95	Administration	Sébastien GIRARD	Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
CR IdF	Administration	Bruno LOUIS	Chargé de mission territorial

CR IdF	Administration	Clotilde CARRON	Che service Transition Energétique Qualité de l'air, Bruit Climat
DDT95	Administration	Laura MASSIP	Chargée de mission territoriale Transition énergétique
ADEME	Administration	Claire PEYET-FEBRER	Pôle Villes et Territoires et Pole Transition énergétique
ADEME	Administration	Natacha Monnet	Chargée de mission Villes et Territoire
ADEME	Administration	Stéphan LOUILLAT	Responsable pôle Transition Energétique
Banque des Territoires	Banque	Sébastien ILLOUZ	Responsable d'investissement
Banque des Territoires	Banque	Martine MICHOTTE	Chargée de développement territorial pour le 93 et 95
KDE France Energy	entreprise CAVP	Michel SUZAN	Dirigeant
KDE France Energy	entreprise CAVP	Olivier COZE	Responsable Développement Grand Ouest
AIBT	Association Interentreprises Val Paris	Olivier HAUSHEER	Responsable Animation et Communication

Atelier habitat durable			
Nom de la Structure	type d'organisation	Nom et prénom du référent	qualité
SOLIHA	Association ??	Marion BIECHER	Conseillère référente DD
SOLIHA	Association ??	Laurent L'HOTE	Responsable du pôle réhabilitation accompagnée
Espacil Habitat	baillieur	Laurent RENO	
Immobilière 3F	baillieur	Gilles GRARE	Responsable Habitat Val Paris
Groupe La Poste	Banque	Séverine LE DU	Déléguée relations territoriales
Banque des Territoires	Banque	Sébastien ILLOUZ	Responsable d'investissement
Banque des Territoires	Banque	Martine MICHOTTE	Chargée de développement territorial pour le 93 et 95
Ekopolis	pôle de ressources francilien pour aménagement et la construction durables	Laura de LOGIERE	Responsable Développement et communication
CAUE	Administration	Odile DROUILLY	Directrice
DDT95	Administration		
CD 95	Administration	Sébastien GIRARD	Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
CR IdF	Administration	Bruno LOUIS	Chargé de mission territorial
CR IdF	Administration	Clotilde CARRON	Chef de service Transition Energétique Qualité de l'air, Bruit Climat
DRIEE IdF	Administration	Patrick FAVE	Chargé de mission climat
ADEME	Administration	Stéphan LOUILLAT	Responsable pôle Transition Energétique
ADEME	Administration	Claire PEYET-FEBRER	Pôle Villes et Territoires et Pole Transition énergétique
ADEME	Administration	Natacha Monnet	Chargée de mission Villes et Territoire
ECTI Val d'Oise	Association Professionnels seniors	Dominique LASSER	
Energie partagée	Association	Alexandra LAFONT	Animatrice Energie partagée